

26.05.2008 – 08:20 Uhr

Votations fédérales du 1er juin: Santé - Enquête de bonus.ch*Lausanne (ots) -*

A la veille de la votation du 1er juin sur l'article constitutionnel "qualité et efficacité économique dans l'assurance-maladie", le site comparateur bonus.ch a mené une enquête* auprès de plus de 300 internautes sur certains points sensibles de la votation.

Le résultat de cette enquête met en évidence les points suivants:

Question No 1: "Les caisses sont tenues de contracter avec tous les médecins. Si cette obligation était levée, les coûts de la santé pourraient diminuer. Êtes-vous favorable à la suppression du libre choix du médecin?"

83 % des personnes interrogées ne sont pas favorables à la suppression du libre choix du médecin.

Question No 2: "Aujourd'hui les coûts hospitaliers sont répartis entre Cantons et caisses. L'article prévoit que les caisses deviennent le seul agent payeur. Les cantons verseraient leur quote-part directement aux assureurs. Etes-vous favorable à cette proposition?"

76 % des personnes interrogées ne veulent pas que les assureurs deviennent le seul agent payeur.

Question No 3: "Pensez-vous que certains soins dispensés à domicile ou en EMS devraient être retirés du catalogue de l'assurance de base?"

89 % des personnes interrogées ne souhaitent pas une réduction du catalogue des prestations.

Confirmation des tendances apparues lors de nos précédentes enquêtes**

Libre choix du médecin

Bien qu'en forte progression, l'intérêt modéré des assurés pour les modèles d'assurance alternatifs démontre que la grande majorité des Suisses privilégient donc encore la sacro-sainte liberté du choix du médecin.

Réduction du catalogue des prestations

Le fort intérêt pour les assurances complémentaires, relevé auprès des assurés, démontre que le plus grand nombre parmi eux souhaitent bénéficier de couvertures plus étendues que celles proposées en assurance obligatoire des soins (aos / minimum légal).

Ce constat met aussi en évidence le fait que la plupart des citoyens sont réticents face aux éventuelles réductions futures de prestations en assurance de base.

* Enquête basée sur les données collectées sur le site www.bonus.ch (avril-mai 2008)
http://www.bonus.ch/?utm_source=PP260508FR

**** Nos précédentes enquêtes:**

<http://www.bonus.ch/Communiques-presse/Formulaire-contact.aspx>

Contact:

bonus.ch S.A.

Patrick Ducret

Ch. de Rovéréaz 5

1012 Lausanne

Tél.: +41/21/312'55'91

E-Mail: ducret@bonus.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008668/100562311> abgerufen werden.